



Ministère de la Cohésion
des territoires et des
Relations avec les
collectivités territoriales

Je construis... Quelles sont les formalités ?



Je construis une maison...

 Je construis une maison de plus de 50 m²
Permis de construire

 J'agrandis ma maison

- Plus de 20 m² : permis de construire
- De 5 m² à 20 m² : déclaration préalable
- Moins de 5 m² : pas de formalité

Je construis un garage...

 Je construis un garage de 11 m² avec un toit normal
Déclaration préalable

Si vous êtes situé dans un secteur protégé (secteur sauvegardé, site classé), renseignez-vous à la mairie



Nouveau Permis de Construire
Nouvelles Autorisations d'Urbanisme

Plus clair, plus rapide, plus simple, plus sûr.